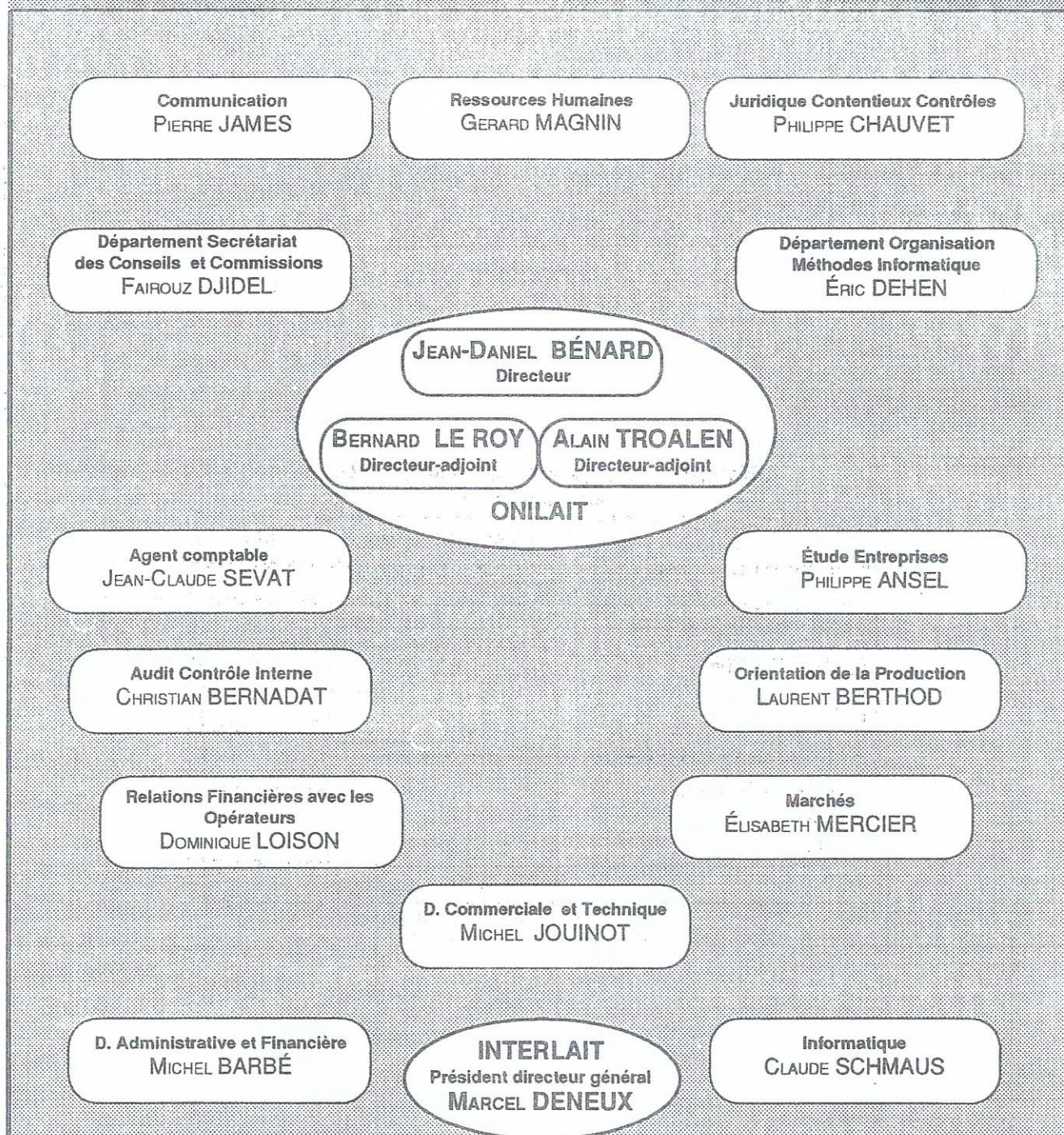


ORGANIGRAMME



L'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (Onilait) est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé par décret du 18 mars 1983 et placé sous la double tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Forêt et du ministère de l'Économie, des Finances et du Budget. Son directeur est nommé par décret, sur proposition des deux ministres de tutelle. L'Onilait est responsable de l'application en France des quotas laitiers et des mécanismes communautaires de gestion des marchés des produits laitiers. Interlait est une société anonyme qui assure, pour le compte de l'Onilait, la mise en application et le contrôle d'une partie des mécanismes de gestion du marché. Le directeur de l'Onilait remplit les fonctions de Commissaire du Gouvernement auprès de la société Interlait.